

**AU COLLÉGIAL – L'ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT DANS SON PROJET DE FORMATION :  
UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE AVEC LES ACTEURS DE SON COLLÈGE**

**Québec, le 12 mars 2008** – Soutenir l'engagement des étudiants dans leur projet de formation au collégial, c'est aussi soutenir leur réussite éducative. Pour ce faire, il faut non seulement interpeller les premiers intéressés, soit les étudiants eux-mêmes, mais aussi les collèges, pour que ces derniers favorisent et soutiennent cet engagement. C'est ce qui ressort de l'avis intitulé « Au collégial – L'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les acteurs de son collège », que le Conseil supérieur de l'éducation rend public aujourd'hui.

Dans son avis, le Conseil établit quatre axes de développement pour permettre de guider l'action de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des collèges à cet égard :

- Mieux connaître les jeunes, leurs valeurs et leurs attitudes par rapport à leurs études.
- Tenir compte, dans les mesures de soutien, de la diversité des étudiants, en plus du fait que leurs besoins évoluent au cours de leur cheminement au collégial.
- Miser sur la classe comme lieu privilégié d'intervention et de soutien à l'engagement par l'utilisation d'approches pédagogiques variées.
- Offrir un milieu de vie signifiant aux étudiants dans leurs collèges.

**L'engagement, un concept à bien définir**

Au cours de ses travaux, le Conseil a noté qu'il y avait dissonance dans la perception de l'engagement chez les différents acteurs, qu'ils soient étudiants, enseignants ou professionnels des collèges. Ainsi, les résultats d'une enquête téléphonique et des groupes de discussions indiquent que, contrairement à certaines perceptions, les étudiants sont engagés, et qu'ils accordent de l'importance aux études et à la vie au collège. De plus, la majorité d'entre eux adoptent des conduites scolaires et consacrent des efforts soutenus à leurs études. Le Conseil observe aussi qu'il est important pour eux d'établir des relations avec leurs pairs et avec leurs enseignants, et de participer aux activités du collège.

Pour le Conseil, cette dissonance tient non seulement aux valeurs de chacun, mais aussi à la définition qu'on donne de l'engagement. Voilà pourquoi il a jugé opportun de mieux le définir dans son avis.

**L'engagement : une action multidimensionnelle qui évolue dans le temps**

Le Conseil a ciblé trois dimensions qui forment l'essence de l'engagement : une dimension affective, qui est l'importance accordée aux études et à la vie au collège; une dimension cognitive, qui se traduit tant par la quantité que par la qualité des efforts consentis pour acquérir le savoir; une dimension sociorelationnelle, qui se manifeste dans les liens que l'étudiant établit et entretient avec son environnement. Ces différentes composantes de l'engagement sont complémentaires et leurs manifestations varient en fonction des caractéristiques des étudiants, de la formation suivie et des étapes de leur cheminement scolaire.

### **Des défis pour les collèges et des recommandations**

Au cours de ses travaux, le Conseil a constaté que les collèges font déjà beaucoup d'efforts pour soutenir les étudiants et encourager leur réussite. Cependant, il les invite globalement à diversifier davantage leurs mesures de soutien pour mieux tenir compte des différences entre les étudiants, du programme de formation dans lequel ils sont inscrits et de l'étape de leur cheminement scolaire.

À partir des quatre axes de développement qu'il a établis, le Conseil formule des recommandations à l'intention de la ministre et des acteurs des collèges. Pour n'en nommer que quelques-unes, le Conseil recommande à la ministre de soutenir l'élaboration d'un outil d'enquête permettant d'établir un portrait individuel et collectif de l'engagement et de s'assurer que cette information soit diffusée non seulement aux acteurs du réseau collégial mais aussi aux étudiants eux-mêmes. Il recommande aussi à la ministre et aux collèges de favoriser l'innovation pédagogique chez le personnel du collégial pour répondre adéquatement et rapidement aux besoins des différentes populations. Aux enseignants et aux collèges, il recommande de recourir à des formules et à des stratégies pédagogiques variées pour susciter la participation active des étudiants à leur éducation et pour encourager un apprentissage en profondeur. Finalement, il recommande aux collèges, en matière de services aux étudiants, de maintenir une offre de services et d'activités diversifiée en fonction des caractéristiques des étudiants et de leur milieu.

En terminant, le Conseil supérieur de l'éducation souhaite que cet avis alimente la réflexion de tous ceux qui peuvent soutenir l'engagement des étudiants dans leurs études. Il invite aussi tous les acteurs concernés à se concerter pour soutenir l'engagement des étudiants et ainsi favoriser leur réussite éducative.

– 30 –

Source et  
information :     Johanne Méthot  
                          Responsable des communications  
                          418 643-8253 ou 418 571-1359

N. B. :     Vous pouvez consulter le présent avis, ainsi que ses versions abrégées, en accédant au site Internet du Conseil supérieur de l'éducation à l'adresse suivante : [www.cse.gouv.qc.ca](http://www.cse.gouv.qc.ca).